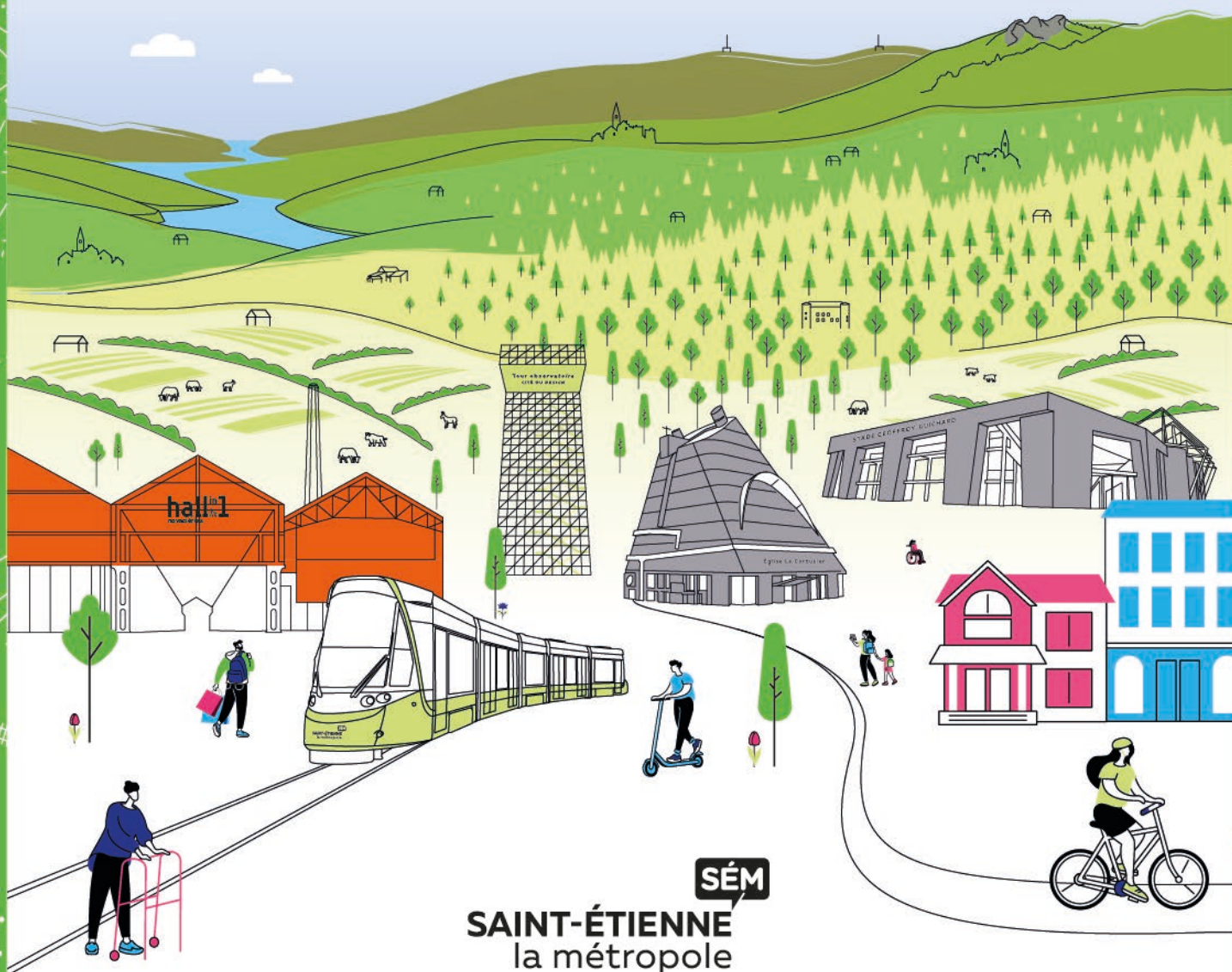


PLUI

Plan local d'urbanisme intercommunal Saint-Étienne Métropole

Imaginons ensemble
notre territoire de demain



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Octobre 2022

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE N°4 LA TALAUDIERE

SOMMAIRE

RÉUNION #4.....	3
La Talaudière.....	3
1. Déroulement global de la réunion	4
2. Les enjeux soulevés en espace d'accueil	4
3. Echanges avec la salle sur la démarche et l'état des lieux	5
Synthèse des échanges autour de la démarche et de l'état des lieux :.....	5
a. Démarche PLUi.....	6
b. Foncier.....	6
c. Energie	7
d. Gestion des déchets.....	8
4.ECHANGES AVEC LA SALLE AUTOUR DU PADD	8
Synthèse des échanges autour du PADD :.....	8
a. Economie.....	9
b. Gestion de l'eau	9
c. Artificialisation des sols.....	10
d. Patrimoine	10
e. Urbanisme	11
f. Démocratie	11



Plan local
d'urbanisme
intercommunal

Saint-Étienne Métropole

RÉUNION #4

La Talaudière

1. Déroulement global de la réunion

Date & lieu de la réunion : mercredi 05 octobre 2022, de 18h à 20h, Pôle festif, La Talaudière

Nombre de participants : 83 participants

Présents à la tribune :

M. Gilles THIZY, Vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière

Mme Ramona GONZALEZ-GRAIL, Maire de La Talaudière

M. Pascal GONON, Conseiller métropolitain délégué auprès de Gilles Thizy

Mme. Delphine SALEN, Cheffe de Projet PLUi de Saint-Étienne Métropole

Facilitateurs :

Mme. Emmanuelle GALLOT-DELAMEZIERE, Directrice d'Aire Publique

M. David MONCHANIN, Chef de projet concertation et communication, Aire Publique

Déroulé de la réunion :

Temps 0 : Accueil autour des panneaux d'exposition et échange « un enjeu fort pour mon territoire en lien avec le PLUi de Saint Etienne Métropole »

Temps 1 : Introduction et présentation de la démarche

Temps 2 : Présentation du diagnostic et des enjeux, suivi d'un temps d'échanges

Temps 3 : Ouverture sur le PADD, suivi d'un temps d'échanges

Temps 4 : Rappel des modalités de concertation et mot de clôture



2. Les enjeux soulevés en espace d'accueil



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Lutte contre les îlots de chaleur urbains
- Prélèvement des arbres de haute tige de la commune
- Prise en compte du dérèglement climatique



URBANISME

- Constructibilité de mon terrain à Saint Bonnet les Oules
- Implantation de nouvelles constructions, enjeu de densification et arrêt de la bétonnisation à outrance de la Talaudière
- Nuisances liées à l'abattoir
- Souhait du passage de terrains non constructibles en terrains constructibles et attentes de plus d'informations sur les moyens possibles pour réaliser les demandes, sur les contacts x2
- Indications de problématiques à la suite d'un passage de terrains de constructibles à non constructibles (en raison de l'intégration dans un cadre de bâtiments)



DÉMOCRATIE LOCALE

- Avoir de l'information régulière
- Participation à la réunion publique afin d'avoir plus d'informations et de mieux connaître la forme que prend une telle démarche x2
- Quelle application du PLUi dans les communes ? Quelle cohérence entre les différentes communes et quelle harmonisation des règles des PLU ? x2

3. Echanges avec la salle sur la démarche et l'état des lieux

Synthèse des échanges autour de la démarche et de l'état des lieux :





a. Démarche PLUi

Question/Contribution : Le PLUi doit aménager le territoire du futur, au sein de la Métropole. Mais je voulais savoir s'il risquait aussi de supprimer les acquis communaux (équipements, structures...)? Est-ce qu'on pourra orienter des cheminements différents par rapport à la ville-centre ? C'est une crainte que j'ai.

M. Thizy: Effectivement, le document propose un projet d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 15-20 ans, sur toutes les communes. Pour les équipements, le PLUi ne vas pas entrer dans ces thématiques-là. Ce sont des politiques métropolitaines à côté, voire des souhaits communaux, qui vont permettre l'installation d'un gymnase, d'une piscine, etc... Effectivement, si vous avez en vision, un terrain particulier, et qu'il est classé en A: il restera agricole. Il ne pourra pas accueillir un équipement quelconque.

Quant à savoir si ce document va nous pousser vers la ville-centre, la réglementation nationale, aujourd'hui, est là pour limiter l'exode urbain, pour limiter la consommation de zones agricoles, naturelles et forestières dans les zones rurales, et faire en sorte que la population retrouve de l'habitat plutôt dans les enveloppes déjà urbanisées, et notamment sur la ville-centre mais aussi dans les villes de fond de vallée. Pour éviter qu'il y ait des friches, pas industrielles ou commerciales, mais liées à l'habitat. Donc avant d'aller consommer du terrain ailleurs, réhabilitons ce qui existe déjà. C'est la vision de la politique nationale qui nous est imposée.

Je représente un collectif, le Collectif La Combe. En 2020, on a fait face à un projet d'implantation d'antenne relais sur une zone agricole, et on s'est rendu compte que le PLU était complètement démuné face à la multiplication de ces projets. Et nous on aimerait que ces implantations soient encadrées et que ce soit pris en compte dans le PLUi.

M. Thizy : Alors sur ce point particulier, j'ai bien peur que le PLUi ne vous apporte pas de réponses. Et que les antennes relais, comme un certain nombre d'autres équipements, sont qualifiées d'intérêt général. Et que l'intérêt général peut prévaloir sur les intérêts particuliers des personnes qui habitent à proximité. Mais ce n'est pas le PLUi qui va faire, par exemple, une zone sur laquelle les antennes-relais sont interdites, ce n'est pas de notre ressort.



b. Foncier

Question/Contribution : Il y 30 ans on a acheté une maison à la Talaudière, à l'époque notre terrain était constructible, et celui du voisin ne l'était pas. Aujourd'hui, pour notre voisin, tout est constructible, et sur notre terrain, 62% ne l'est plus. La mairie nous a conseillé d'aller voir le conseil régional. On a essayé, ils n'ont jamais voulu nous recevoir mais nous ont conseillé de prendre un avocat. On a laissé tomber, mais pendant 30 ans on a travaillé, on a mis toutes nos économies pour faire quelque chose. Comment faire ?

M. Thizy: Je vais répondre de manière générale, pas sur un cas particulier. Mais effectivement, vous avez acheté à un moment où c'était constructible et au fil des années, il y a une partie du terrain qui n'est plus constructible. Le fait qu'une parcelle soit

constructible à un moment donné, n'est pas un acquis sur la durée. Au vu de la réglementation, au vu des projets portés par les élus communaux, un terrain constructible peut en effet perdre cette qualité.

Depuis une vingtaine d'années, toutes les politiques nationales liées à l'urbanisme ont pour objectif la réduction de la consommation de l'espace. Il y a eu la loi SRU en 2000 par exemple, qui était déjà là pour pousser les élus locaux à réduire la consommation, et à faire de la rénovation urbaine. Ensuite il y a eu la loi Urbanisme et Habitat, la loi ALUR, la loi Engagement National pour l'Environnement etc ... Les élus ont été dans l'obligation de prendre en compte ces lois, en réduisant la superficie des terrains constructibles, et c'est le cas dans toutes les communes. Effectivement, les gens ne sont pas contents. Il faut expliquer pourquoi on va dans ce sens. Le but de cette réunion c'est aussi de parler du PADD et des orientations qu'on souhaite mettre en place dans ce futur document. Donc les gens nous interrogent, ils peuvent aussi le faire auprès du commissaire enquêteur. S'ils n'ont pas obtenu satisfaction, ils peuvent faire un premier recours gracieux, si la réponse est toujours négative, un recours contentieux peut être fait devant le tribunal. C'est le juge administratif qui va valider ou pas le travail des élus. Très souvent il va dans le sens des élus, parce qu'on ne cherche pas forcément à vous embêter vous, telle personne, on est dans la recherche de l'intérêt général et du respect de la réglementation qui s'impose à nous. Effectivement, dans les décisions qu'on est amené à prendre, ça fait des malheureux.

Dans votre cas, vous avez parlé de la Région. Alors c'est peut-être un des corridors régionaux qui nous est imposé, et qui s'applique sur votre terrain en disant que c'est un lieu de passage de la faune, et que dans ce cas particulier il devient inconstructible. C'est peut-être une des explications. Sur la différence entre le terrain de votre voisin qui devient constructible, je n'ai pas la réponse ce soir. Je ne peux que vous inviter à faire un courrier à Saint Etienne Métropole, et les techniciens du service planification vous feront une réponse circonstanciée.



c. Energie

Question/Contribution : concernant les énergies renouvelables, j'ai entendu rapidement la volonté de développer le solaire sur l'existant, c'est une bonne nouvelle, parce que le solaire sur terrains agricoles ou autres, ce n'est pas un bon plan. Si vous pouviez en dire plus ça serait bien. Et j'ai une question sur l'éolien : j'habite du côté de Saint-Christo-en-Jarez, et il y a des projets d'éoliennes privées, avec des investisseurs étrangers, est-ce que le PLUi peut faire quelque chose sur des projets avec des intérêts privés ?

M. Thizy : Alors je n'éluide pas la question, mais on y répond plus en détails dans la suite de la présentation sur le PADD.

Complément apporté suite à la réunion publique : L'enjeu de la transition énergétique est majeur dans la construction du PLUi et pour le territoire.



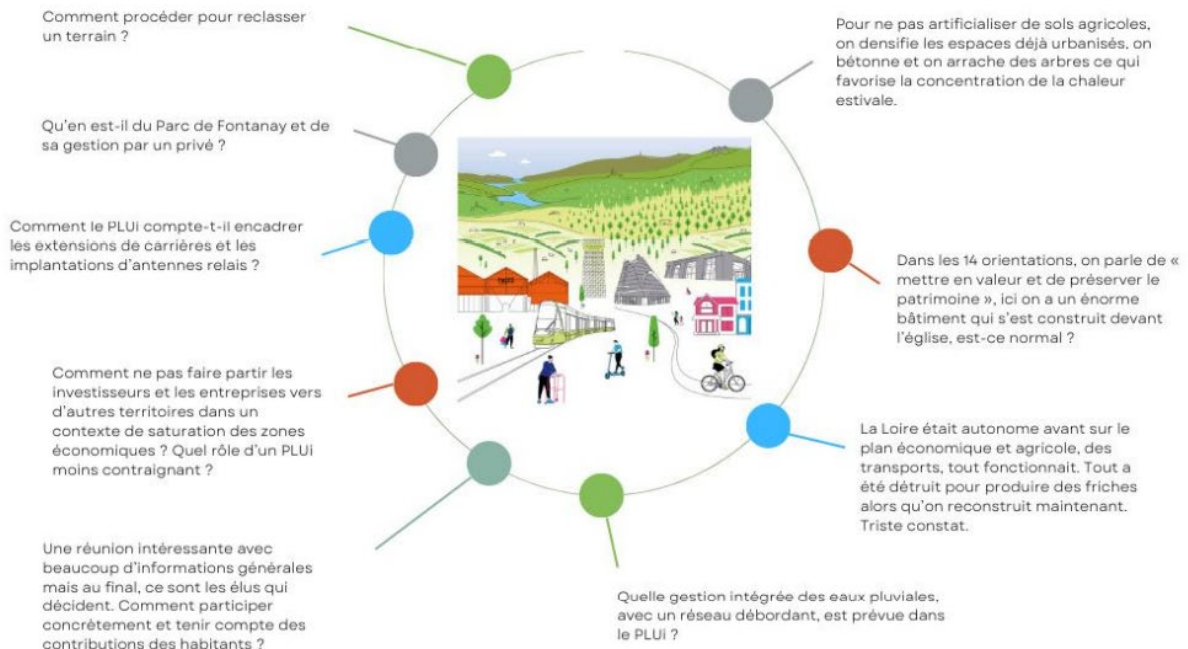
d. Gestion des déchets

Question/Contribution : J'ai su qu'il fallait implanter entre 2023 et 2025 plus de 10 stations de compostage sur le territoire de SEM. Je voudrais savoir si le PLUi intègre ça et si c'est SEM qui décide de l'implantation de ces stations de compostage, et en concertation avec les habitants ou non ? Parce que pour l'instant, on veut implanter quelque chose près de chez nous, entre La Talaudière, Saint Jean Bonnefonds et Sorbiers, et il n'y a pas de concertation.

M. Thizy : Je ne suis pas personnellement au courant de ces projets de stations de compostage, puisqu'elles seront réalisées a priori avant l'approbation du PLUi (2025), celui-ci ne les prendra pas en compte. Néanmoins, l'enjeu de recyclage est important, et le compostage correspond exactement à ça. On utilise des déchets alimentaires pour les valoriser pour l'utilisation en agriculture. La réglementation nous pousse à nous préoccuper des déchets organiques, mais ça peut être aussi des méthanisateurs. Par exemple, sur ma commune (Marcenod), la réalisation d'un projet de méthanisateur auxquels se sont opposés des habitants, a montré que cela ne génère aucune odeur.

4.ECHANGES AVEC LA SALLE AUTOUR DU PADD

Synthèse des échanges autour du PADD :





a. Economie

Question/Contribution : J'ai trouvé qu'on survolait un peu trop rapidement le volet économique. Les zones industrielles et artisanales de SEM sont saturées et pourtant il y a beaucoup de demandes. Et en même temps on essaye de protéger les zones naturelles. Comment allez-vous résoudre les demandes des entreprises sans que celles-ci ne soient tentées de partir sur d'autres territoires où les contraintes de PLUi ne s'appliqueront pas ?

M. Thizy : Au niveau de l'économie, je partage et je ne suis pas le seul, le constat qu'aujourd'hui il n'y a plus de possibilités d'accueil des entreprises sur le territoire, ou alors, à la marge. Et qu'il y a beaucoup de prospects qui aimeraient s'installer sur le territoire métropolitain. On va être obligés de créer quelque chose qui n'existait pas jusqu'à présent, qui est le Schéma d'Accueil des Entreprises. Mais il sera soumis aux mêmes contraintes de la loi Climat et Résilience, aux mêmes principes : d'éviter, de réduire, et de compenser. Et donc il y a un principe c'est de se dire qu'un certain nombre de friches – et vous en connaissez tous - sont préexistantes, elles ne demandent qu'à être réhabilitées. C'est chose faite au niveau de Saint-Chamond, pour le site de Novaciérie. Mais pour pouvoir travailler sur ces sites-là, il faut beaucoup d'années et beaucoup d'argent. Pour Saint-Chamond c'est 78M€. Par exemple, pour le site Duralex à Rive-de-Gier, une négociation est en cours pour l'acquisition. Ensuite une fois qu'on est propriétaire, il faut déconstruire, et dépolluer. Ensuite, il peut y avoir des problématiques d'inondations, comme à Duralex, avec le Gier, nécessitant des études, des aménagements, encore une fois ça prend du temps et ça coûte de l'argent.

Il y a aussi l'idée que certaines entreprises peuvent se densifier, elles sont sur de gros tènements qui, avec une division parcellaire, pourraient accueillir une autre entreprise plus petite. Il y a aussi des zones vieillissantes, à remettre au niveau par exemple avec la création d'une crèche, une meilleure desserte en transport.

Mais même avec toutes ces densifications possibles, ce n'est pas suffisant, donc on sera très probablement obligés de créer de nouveaux espaces d'accueil.



b. Gestion de l'eau

Question/Contribution : Comment allez-vous traiter la gestion intégrée des eaux pluviales ? Ça fait beaucoup défaut à SEM parce qu'à chaque pluie on voit que les réseaux sont débordants, et dans tous les projets actuels, on voit qu'il n'y a rien de prévu, donc allez-vous le faire dans le PLUi ?

M. Thizy : Dans les terrains qui vont être réhabilités ou qui deviendront constructibles demain, il faudra probablement s'assurer qu'ils soient déjà desservis suffisamment, ou alors il faudra que la collectivité soit prête à investir pour que cela le devienne. Mais ce sont des problématiques qui ne sont plus éludées, au moment où on fait ce document.



c. Artificialisation des sols

Question/Contribution : Je voudrais revenir sur la bétonnisation de la Talaudière. Pour sauvegarder des terres agricoles, ce qui est louable, on artificialise des quartiers, ce qui entraîne – en ne tenant aucun compte du dérèglement climatique - l'abattage d'arbres, dont certains sont centenaires, l'impossibilité des seniors de se déplacer en période de canicule à cause des îlots de chaleurs, la privation de soleil, d'air et de vues, et puisque que vous en parliez l'inondation des rues, des caves, des garages, et le manque de pression d'eau. Pour conclure, notre ville va gagner sa quatrième fleur, mais on y meurt de chaud et on y sent toujours la charogne.

M. Thizy : Vous parliez de bétonnisation, je vais peut-être traduire ça comme densification trop importante, et de constructions qui vont jusqu'à des hauteurs que vous ne connaissiez pas jusqu'à présent. La loi est là pour qu'on renouvelle l'existant et qu'on densifie les espaces déjà urbanisés. Cela étant, ça ne veut pas dire qu'il faut faire n'importe quoi. Le document de La Talaudière dans son passé assez récent, n'était pas assez protecteur dans certains secteurs. Dans la révision qui été faite très récemment, il y a des secteurs où la densification pourra se faire et d'autres où elle ne pourra plus se faire. Si un promoteur arrivait, achetait un terrain avec une villa, la rasait et construisait un petit collectif, les élus ne pouvaient rien dire parce que le PLU l'autorisait.



d. Patrimoine

Question/contribution : Dans les 14 orientations on parle de mettre en valeur et préserver le patrimoine, mais à La Talaudière il y a un énorme bâtiment qui s'est construit devant l'église, je pense que l'église fait partie du patrimoine et ce n'est pas exactement ce qu'il faudrait.

M. Thizy : Dans le service planification, il y a une personne en charge de mettre en place des outils de protection pour les communes. Et donc, il y a, dans certaines communes ce qu'on appelle un Site Patrimonial Remarquable (SPR). C'est un périmètre établi, en lien avec la commune, pour protéger le patrimoine et les choses du passé. Mais le simple fait qu'il y ait une église, si elle n'est pas classée, ne suffit pas à ce qu'on ne puisse plus densifier. Les choix et aménagements des élus ne seront jamais totalement consensuels.

Mais qui alors peut refuser ce genre de chose, qui a dit oui ?

Alors ce sont toujours les maires qui délivrent les permis de construire. Mais ils ne peuvent pas refuser arbitrairement, au risque d'être poursuivis. S'il n'y a rien dans le PLU qui interdit cette construction, ils ne peuvent rien faire.



e. Urbanisme

Question/Contribution : La Loire était autonome avant sur le plan économique et agricole, les transports, tout fonctionnait. Tout a été détruit pour produire des friches alors qu'on reconstruit maintenant. Triste constat. Et je voulais savoir autre chose, comme il faisait très chaud cet été, on allait au parc de Fontanès, c'était très sympathique mais il est moins bien maintenant

M. Thizy : Je ne suis pas un partisan de dire « c'était mieux avant ». Tout évolue et rien n'est jamais figé. L'erreur est humaine. Effectivement, tant au niveau local que national, il y a des erreurs qui ont pu être faites, et qu'on essaye de corriger. Mais on a fait un diagnostic, pour connaître l'état du territoire. On ne souhaite pas faire l'impasse sur son passé. Par exemple, s'il y a 10 ans j'étais venu vous dire qu'on allait mettre des vélos à disposition sur le territoire, vous m'auriez dit « ça ne sert pas à grand-chose ». Mais les solutions technologiques évoluent, les comportements évoluent, ça ne cesse d'inciter à réfléchir à l'aménagement de demain de façon qu'il soit le plus en phase avec nos attentes.



f. Démocratie

Question/Contribution : Je vois sur le panneau devant moi, « imaginons ensemble le territoire de demain ». Alors cette réunion était très intéressante, mais en fait le constat que je fais c'est que vous avez des obligations et ce sont les élus qui décident. Comment nous concrètement, on participe à cet aménagement et comment on prend en compte les contributions des habitants ?

M. Thizy : Les élus, c'est bien vous qui les avez élus avec un programme qu'ils sont là pour appliquer. Alors évidemment, ce sont les règles de la démocratie, tout le monde ne s'y retrouve pas et ces réunions, le registre de concertation etc... sont là pour que vous puissiez vous exprimer. Il y a eu des articles dans la presse pour vous informer. Mais au final ce n'est pas un référendum, c'est les élus qui valideront le document, dans la recherche de l'intérêt général.